

pliquées, des beaux-arts appliqués; enfin, tous les livres de littérature, d'histoire, de géographie.

Notre bibliothèque du Parlement renferme des trésors d'informations générales dont il est important de tirer parti pour l'avantage surtout de tous ceux qui s'intéressent aux choses de notre histoire, à nos institutions parlementaires, judiciaires, éducationnelles et religieuses.

Or, sans ce catalogue, les recherches que l'on veut faire sont des plus difficiles. Nous avons dit que le conservateur de la bibliothèque du Parlement n'avait jamais pu présenter aux chercheurs un catalogue logique. Il y avait seulement une sorte de nomenclature des livres de la bibliothèque, un volume assez restreint qui datait de 1906 avec un supplément publié en 1912. Ces catalogues incomplets, à cause du système rudimentaire de par lequel on les avait dressés étaient à peu près inutiles. D'autant plus que depuis un quart de siècle, la bibliothèque du Parlement a presque doublé en ce qui regarde le nombre des volumes. Un autre avantage du catalogue logique que l'on va incessamment publier est que ceux qui sont loin de la capitale provinciale pourront en retirer une utilité appréciable: ils pourront se rendre compte, sans se déplacer, de l'information qu'ils peuvent trouver dans la bibliothèque de l'Hôtel du Gouvernement et cela leur évitera des pertes de temps et des dépenses parfois assez considérables.

* * *

La saison des villégiatures, des piques-niques, des excursions dans la forêt, de chasse et de pêche, que nous traversons présentement, rend plus opportun que jamais le rappel des lois de chasse et de pêche que l'on ne transgresse pas toujours, on le sait, impunément. Respect aux lois de chasse et de pêche, respect en faveur des règlements édictés en faveur de la protection de nos forêts, voilà assurément, pendant la belle saison, des sujets d'actualité qui doivent attirer l'attention de nos autorités comme celle des populations.

Voilà, disons cinquante ans, l'on ne s'occupait guère de la protection des forêts contre le feu, contre les insectes, contre les maladies des arbres ou le dépeuplement intempestif, et l'on ne s'occupait guère plus de la protection de notre gibier et de la gente écaillière. On croyait que tout cela allait durer éternellement. Mais l'on a dû ouvrir les yeux depuis car l'on ne finissait pas d'entendre des cris d'alarme lancés aux quatre coins de la province. Les conflagrations succédaient aux conflagrations, des étendues immenses de nos riches forêts s'en allaient en cendre chaque année. Nos plus précieuses espèces de gibier disparaissaient et quelques-uns devenaient des sujets de rareté. Il en était de même de nos poissons. Faute d'une protection efficace, nous avons, à présent, dans notre faune, des diplodocus et des plésiosaures. Les derniers de nos wapitis, par exemple, sont devenus des objets de musée.

Quand on songe que pendant près de trois siècles, l'on a tué, chez nous, sans le moindre discernement, tout ce qui se présentait dans nos forêts, sous nos armes à feu, et quand on songe également qu'il n'y a pas plus de cinquante ans qu'ont été passées les premières lois de protection et organisé les premières associations de protection des bêtes de nos bois et de nos eaux, nous

pouvons dire que notre province a passé bien proche de n'être pas, comme l'on se plaît à l'appeler, aujourd'hui, le paradis des chasseurs et des pêcheurs.

A ce sujet, sait-on que le premier club pour la protection du gibier et du poisson qui ait été organisé dans la province de Québec ne date que de 1875? Au cours d'une assemblée qui eut lieu à Montréal, le 29 mai de cette année des personnages intéressés à la protection du poisson et du gibier, organisèrent un club qui eut pour président M. McPherson LeMoine, seigneur de l'Ile-aux-Grues et dont l'aviseur légal fut M. W. H. Nerr, batonnier du Barreau de Montréal. Dès la première réunion de ce club, une fois régulièrement organisé, plusieurs abus furent dénoncés aux autorités de la province, entre autres la destruction des poissons au temps du frai et la chasse à l'époque de l'incubation. L'on exprima alors l'opinion qu'à moins d'appliquer des mesures très sévères, le poisson disparaîtrait très vite de nos lacs et de nos rivières, et le gibier, quel qu'il soit, de nos forêts. On mentionnait, entre autres choses, que le brochet et l'achigan avaient été complètement anéantis dans plusieurs de nos lacs grâce à l'emploi d'engins de pêche meurtriers. Le président fut donc autorisé à faire d'énergique représentations au gouvernement de la province de Québec afin de rendre encore plus rigoureuse la première législation passée en faveur de la protection. Et c'est à partir de là qu'apparaissent les premiers garde-chasses officiels.

Depuis, bien d'autres clubs de cette nature ont vu le jour dans notre province. D'année en année, les lois de protection se sont multipliées, perfectionnées, ont toujours été rendues de plus en plus sévères; et, cependant, malgré tout cela, l'on a toutes les peines du monde à garder intactes les quelques espèces de gibier, petits et gros, que comptent encore nos forêts.

Noces d'argent journalistiques

Il y aura vingt-cinq ans en juillet de cette année que notre ami M. Damase Potvin est entré dans la carrière du journalisme. Depuis un quart de siècle, il a fait honneur aux lettres canadiennes et il a rempli avec un inlassable dévouement les charges de secrétaire de maintes sociétés.

Les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres, ceux de la Société des Auteurs Canadiens et les membres du Club des Journalistes s'unissent pour fêter ses noces d'argent journalistiques, mercredi le 22 juillet, à 7 h. 30 du soir, au Club des Journalistes, 5, place George V, près du Manège Militaire, à Québec.

Un banquet lui est offert ainsi qu'un cadeau souvenir et un numéro spécial d'un journal de circonstance sera publié à cette occasion et distribué aux participants de la fête.

Nous reparlerons de cet événement dans la prochaine livraison du "Terroir".

LA DIRECTION.